

RÈGLEMENT



Auto Sport Rodelle organise le samedi 09 mars 2024 sa 21ème

BALADE DU CŒUR

C'est une sortie conviviale qui regroupera une centaine de véhicules, ces derniers devront être en règle, assurance, contrôle technique, pneumatiques en bon état, (loi montagne)... De par la nature de l'association ils seront majoritairement âgés de plus de 20 ans à caractère plus ou moins sportif, mais les véhicules dits « modernes » utilisés par Mr tout le monde seront également acceptés, le but de la manifestation étant de collecter un maximum de fonds au bénéfice de l'Association SACADO à l'Hôpital de Rodez.

La sortie se déroulera entièrement sur route ouverte à toute circulation dans le respect des règles du code de la route et de la circulation routière conforme à la réglementation décrite dans le décret du 16/05/2006. Cela se fera au Roadbook (fléché et métré) sur un parcours d'environ 173 kms, il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse, il n'y a aucun esprit de compétition, pas de classement, pas de récompense à l'arrivée.

Le conducteur devra être titulaire d'un permis de conduire adéquat en bonne et due forme. La participation à cette sortie n'accorde aucune priorité vis-à-vis des autres usagers de la route. Tout comportement jugé dangereux ou contraire à l'esprit de la balade entraînera l'exclusion immédiate sans contestation possible et sans remboursement des droits.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents pouvant survenir au cours de la balade, ce sont les assurances liées aux véhicules ou la responsabilité civile des participants qui seront mises en jeu. Il en va de même pour les vols de bagages ou matériels demeurant en permanence sous la responsabilité des participants.

N° à contacter : - organisation : 06 08 75 63 28(Christian) / 06 33 60 04 22(Michel)

-Samu : 15

-Gendarmerie : 17

-Pompiers : 18